

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Band:** 41 (2004)  
**Heft:** 1615  
  
**Rubrik:** Impressum

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Des déclarations sans engagements

**Intégrer plutôt que verser des rentes. L'objectif emporte l'accord de tous les partis réunis à la table du Conseil fédéral. En revanche, pas un mot sur le financement d'une assurance en mal d'argent.**

**N**ouveauté: les partis gouvernementaux n'ont retenu qu'un seul thème pour les entretiens informels avec le Conseil fédéral. Le sujet à l'ordre du jour était l'assurance invalidité (AI), dont les déficits s'accumulent; une révision de la loi, dans l'urgence, est sur le métier.

Côté financement, le peuple vient de repousser une augmentation de la TVA de 1,8 point destinée pour une part à l'AVS, à terme, ce qui fut contesté notamment par les radicaux désavouant Pascal Couchepin et refusé par le peuple et les cantons, l'autre part étant consacrée immédiatement à l'AI, ce que personne ne contestait. Est-il possible de revenir avec une augmentation d'un point de TVA consacré à la seule AI? Le communiqué publié après les entretiens n'en dit rien. Où est l'information démocratique?

Côté dépenses, il a été prévu par les services de Pascal Couchepin qu'une meilleure intégration des handicapés pourrait ré-

duire les dépenses de 10%. Certains aimeraient une cible plus ambitieuse: 20%, 30%. D'un point de vue méthodologique, on peut s'étonner qu'une mesure qui implique tout d'abord une appréciation et une pratique médicale de chaque cas considéré individuellement puisse être préalablement chiffrée. L'objectif n'est pas économique, dépenser moins, il est curatif: intégrer mieux. Certes un handicapé qui préserve une capacité de travail ou qui la retrouve réalise pour l'AI une économie. De même il est avéré que le maintien à domicile est plus économe que le placement en institution. Les intérêts de l'assureur et de l'assuré ne sont pas nécessairement contradictoires; ils peuvent être convergents. C'est dans ce sens que les associations qui défendent les handicapés soutiennent des réformes. Mais l'anticipation d'une économie, certes souhaitable, ne doit pas être une pression exercée sur la

pratique médicale et sur l'assistance sociale. La question est à la fois déontologique et pratique. Elle n'a vraisemblablement pas été abordée dans la maison de Watteville si l'on en juge par le communiqué brouillard.

## Rappel

Les recettes dont l'AI a inéluctablement besoin peuvent provenir ou des cotisations prélevées par retenue sur les salaires, avec financement paritaire, ou de la TVA. La gauche semble privilégier la première solution qui oblige les employeurs à participer. Pourtant elle représente pour le travailleur une baisse du revenu disponible.

La TVA n'alourdit pas le coût du travail, fait participer l'ensemble des consommateurs et surtout elle est prise en compte par l'indice des prix. En cas de compensation du renchérissement, qui doit être la revendication politique et syndicale prioritaire, le revenu disponible n'est pas entamé. *ag*

## Rendement des assurances collectives

Le Conseil fédéral a donc décidé, après un effet d'annonce que s'était réservé la veille Pascal Couchepin à l'île Saint-Pierre, de relever le montant minimal exigible pour les capitaux du second pilier. Désormais il est fixé à 2,5%.  
Les réactions (c'est trop ou c'est trop peu) ont été faibles. Mais a-t-on déjà oublié le débat sur le taux précédent? Il avait pourtant été admis que, désormais, les révisions seraient régulières en fonction de critères précis admis par les partenaires, assureurs et assurés. La fixation du taux minimum de rendement devrait être dépolitisée et devenir mathématique en quelque sorte. Qu'est devenue cette louable intention? *ag*

## L'art de faire parler de soi

L'attitude personnelle du conseiller fédéral Christoph Blocher a pour conséquence une présence médiatique importante. Les articles du *Blick* sur la naturalisation à Schattenhalb, en 1861, de Johann-Georg Blocher-Schachtler, l'enseignant venu du séminaire réformé de Bingen sur la rive allemande du Rhin, ont provoqué une polémique, car il n'habitait plus cette commune depuis de nombreuses années et avait déménagé plusieurs fois depuis lors. Notons qu'à l'époque de sa naturalisation il était directeur d'un home de jeunes filles pauvres à Köniz, près de Berne. Johann-Georg Blocher-Schachtler (né en 1811) est l'arrière-arrière grand-père du conseiller fédéral. *cfp*

## IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
**Jacques Guyaz (jg)**

Rédaction:  
**Marco Danesi (md)**

Ont collaboré à ce numéro:  
**Jean-Daniel Delley (jd)**  
**Ruth Dreifuss (rd)**  
**Gerard Escher (ge)**  
**Carole Faes (cf)**  
**André Gavillet (ag)**  
**C.-F. Pochon (cfp)**

Forum:  
**Natalie Avanzino,**  
**réseau Secondo**

Responsable administrative:  
**Anne Caldelari**

Impression:  
**Presses Centrales Lausanne SA**

Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1, cp 2612  
1002 Lausanne  
Téléphone: 021/312 69 10  
Télécopie: 021/312 80 40

**E-mail**  
redaction@domainepublic.ch  
administration@domainepublic.ch

**www.domainepublic.ch**